

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE (PPMS)

Année scolaire 2021-2022

ALERTE METEO : VIGILANCE ORANGE

Grande vigilance mais pas de mesure spécifique sauf avis donné par le rectorat et/ou la préfecture.
Pas de suspension des transports scolaires par anticipation → Les cours sont assurés

ALERTE METEO : VIGILANCE ROUGE AVANT LE DEBUT DES COURS (pendant la nuit)

- Suspension des transports.
- Les élèves restent à leur domicile mais l'accueil devra être assuré au lycée : les personnels doivent se rendre sur leur lieu de travail sauf à se mettre en danger. Ils se mettent à la disposition du chef d'établissement ou son représentant. En cas d'impossibilité de se déplacer, les personnels contactent la cellule de crise.
- Le lycée est ouvert.

ALERTE METEO : VIGILANCE ROUGE AVEC ELEVES PRESENTS DANS L'ETABLISSEMENT

- Suspension des transports.
- Mise en place immédiate du PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) par le chef d'établissement ou son représentant.
- Les élèves et les personnels restent dans l'établissement sauf consigne claire du chef d'établissement ou de son représentant.
- Les élèves doivent être gardés dans l'établissement jusqu'à un retour sans risque à leur domicile.
- Chaque personnel est tenu de rester à son poste pour aider à la mise en place du PPMS : mise à la disposition de la cellule de crise pour sécuriser les élèves, les lister, les encadrer, les héberger jusqu'à la fin de l'alerte.
- Seul le préfet peut donner une autorisation de retour anticipé : le chef d'établissement ne peut pas prendre la décision d'un retour anticipé des élèves à leur domicile sans un accord officiel.
- Les élèves sont en sécurité au lycée : ne pas circuler, ne pas encombrer les réseaux et se tenir informé via le site internet du lycée et la radio (France Bleu Hérault 101,1 FM).
- Seuls les parents et/ou les responsables légaux sont habilités à récupérer en personne les élèves s'il n'y a pas eu de décision de confinement.

CONDUITES A TENIR DE PREMIERE URGENCE EN CAS D'ALERTE INTRUSION

Alerte intrusion → Signalement : sirène spécifique + message

« Chaque classe reste dans sa salle sous la responsabilité de l'enseignant qui avait cours avec elle au moment du déclenchement du PPMS. Les élèves au C.D.I. restent sous la surveillance des documentalistes. Les élèves au foyer, en étude ou en DS restent sous la surveillance d'un surveillant »

Situation n°1 : les élèves ne sont pas dans les classes

S'échapper, à condition d'être certain :

- d'avoir identifié la localisation exacte du danger
- de pouvoir s'échapper sans risque avec les élèves

Dans tous les cas :

- rester calme
- prendre la sortie la moins exposée et la plus proche
- demander le silence absolu

Situation n°2 : les élèves sont dans les classes

- Rester dans la classe
- Verrouiller la porte
- Se barricader
- Eteindre les lumières et baisser les volets ou stores
- S'allonger sur le sol
- Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur)